

Du bailli Gessler au Kosovo

L'ARROGANT BAILLI GESSLER était réputé régner durement sur le pays d'Uri, incarnant sur place la puissante maison impériale des Habsbourg, elle-même détentrice du duché d'Autriche, accablant les montagnards de mesures arbitraires et vexatoires, dont le salut au chapeau, que Guillaume Tell aurait refusé.

Sept siècles plus tard, l'Autriche, qui a rejoint le camp des États neutres il y a moins de cinquante ans, s'apprête à envoyer au Kosovo, dès septembre, un bataillon d'infanterie mécanisée de 450 hommes placés sous commandement allemand, qui auront, entre autres missions, celle d'assurer la protection des quelque 160 volontaires non armés de la Swiss Company (Swisscoy).

Entre ces deux situations fortement symboliques, il y a bien sûr une longue histoire, avec ses éclairs et ses tourments, et surtout l'immense distance entre la légende mal située dans le temps et la réalité contemporaine. Entre l'événement dont le souvenir, charrié de génération en génération, a passé dans la mémoire collective et le fait nouveau dont l'annonce se noie dans le flot d'informations qui nous atteint chaque jour.

Pas question de raviver l'aversion à l'égard des anciens maîtres, même si tout ressentiment n'a pas disparu dans les *Waldstätten* de la Suisse primitive. Pas question non plus d'ironiser à propos des neutres plus ou moins authentiques, ni des retrouvailles entre germanophones.

Mais on ne peut manquer d'observer combien cette affaire du contingent suisse au Kosovo illustre les particularités, pour ne pas dire les travers, de notre politique internationale.

En résumé: il y a cette manière que nous avons d'en être sans en être vraiment, de collaborer sans totalement participer, de jouer toujours les « passagers du marchepied » (*Trittbrettfahrer*), donnant l'impression de continuellement nous apprêter aussi bien à monter dans le train, si possible pour un parcours d'essai, qu'à en descendre, si nécessaire par un saut dangereux.

Cette allure de profiteurs, que l'on retrouve à chaque chapitre de notre politique extérieure, a le don d'agacer

*En être, sans en être
vraiment*

nos partenaires, qui s'impatientent de subir les effets d'une configuration socio-politique intérieure décidément trop complexe à leurs yeux.

Aux nôtres, cette même configuration a ses avantages, certes difficilement perceptibles dans l'immédiat, mais bien réels à plus long terme. D'abord, elle correspond à une conception exigeante de la démocratie, qui n'a jamais été le régime de la vitesse. Ensuite, cette lenteur des procédures ne nuit pas à l'efficacité des actions et des interventions suisses, unanimement reconnues simples et adéquates, sinon toujours chaleureuses. Enfin, la Suisse peut régulièrement s'offrir le doux sentiment, que les chiffres viennent d'ailleurs confirmer, de faire un peu plus que sa part ou un peu mieux que les autres. Et cela lui suffit.

Pour un vrai Parlement fédéral

Une simulation a ses limites mais elle peut aussi faire réfléchir. Et si le Conseil national était élu au scrutin proportionnel à l'échelle du pays tout entier?

IL Y A DES bizarreries auxquelles on ne prête même plus attention tellement on y est habitué. Par exemple, le mode d'élection du Conseil national: depuis la grève générale de 1918 prévaut la représentation proportionnelle. Mais celle-ci se calcule à l'échelle des cantons et demi-cantons. Comme nous le relevions la semaine dernière (voir DP 1392), cinq cantons et demi-cantons n'ont droit qu'à un siège (pourvu selon le système majoritaire), cinq autres ont moins de cinq sièges, dix ont entre cinq et dix sièges et six ont de 11 à 34 sièges. Alors qu'il suffit de moins de 3% des suffrages pour conquérir un siège à Zurich, il en faut plus de 33% dans le Jura. Et l'on parle d'un Conseil national! Dans les faits, ce sont vingt-six scrutins cantonaux juxtaposés, un peu comme pour le Parlement européen.

Imaginer le modèle du Bundestag

Si l'on envisageait une réforme, on pourrait s'inspirer du mode de calcul de la représentation proportionnelle pour de l'élection du Bundestag allemand: les sièges sont d'abord répartis à l'échelon fédéral entre les partis ayant franchi un quorum national de 5%; c'est ultérieurement que la répartition des élus entre les différents Länder intervient. Appliqué en Suisse au résultat des élections de 1995, un tel système éliminerait du Conseil national dix petits partis représentant quelque 21% des suffrages sur le plan national. Les vingt-neuf sièges seraient alors répartis entre les cinq partis nationaux: PSS, PRD, PDC, UDC et Verts.

Dur? Certes. Lorsqu'il a été appliqué pour la première fois en Allemagne, en 1949, ce mode de scrutin a ignoré 27,9% des suffrages qui s'étaient portés sur d'autres listes que la CDU/CSU, le SPD et le FDP. Mais le système politique et l'électorat s'adaptent: les suffrages se dispersent plus intelligemment, le nombre de partis franchissant le quorum augmente. Aux élections de 1998, cinq partis ont obtenu entre 5,1% (PDS) et 40,9% (SPD) des suffrages et seul 5,9% des suffrages ont été perdus.

La Suisse aurait une raison supplémentaire de ne pas avoir de scrupule en appliquant rigoureusement un quorum national de 5%: ceux qui ne l'obtiennent pas ne sont pas rejetés hors du système politique mais ont tous les moyens de l'influencer à travers les instruments de la démocratie directe (référendum, initiative populaire). Une certaine lisibilité politique y gagnerait: on distinguerait mieux partis gouvernementaux, autres partis nationaux et forces extra-parlementaires.

Préserver le multiculturel

Mais l'Allemagne nous montre aussi comment le système peut être tempéré. De manière transitoire, après l'unification, il a suffi au PDS de franchir le quorum de 5% dans un Land pour ne pas être exclu de la répartition nationale. Appliquée aux élections de 1995, une telle clause nous rend le Parti de la liberté, les Démocrates suisses, le parti libéral, l'Alliance des indépendants, le PdT/POP, le parti chrétien-social et la Lega, mais élimine les deux sièges du

Pendant qu'on y est...

ET, POUR BIEN faire, pourquoi ne pas changer le mode d'élection du Conseil des États? Deuxième Chambre du Parlement national, elle pourrait parfaitement être entièrement régie par le droit fédéral, comme le Sénat américain. En généralisant la proportionnelle à l'échelle du canton, ici justifiée, on remédierait au défaut de représentativité le plus criant du Conseil des États, sans toucher à la règle des deux sièges par canton. La réforme qui a ma préférence, c'est de faire des membres du Conseil des États les représentants des gouvernements cantonaux ainsi directement associés au débat fédéral (comme le Bundesrat allemand; et rien ne nous empêche de donner deux voix à chaque canton sans tenir compte de leur taille)... Mais ceci est une autre histoire.

parti évangélique populaire (maximum 4,1% à Bâle-Ville) et les élus solitaires de *Frauen macht Politik!* (2,7% à Zurich) et de l'Union démocratique fédérale (4,2% à Berne).

Dans un pays multiculturel comme la Suisse, on pourrait imaginer d'affiner le système en admettant un parti n'ayant pas obtenu le quorum national de 5% pour autant qu'il l'ait néanmoins franchi dans au moins deux cantons appartenant à des régions linguistiques différentes: il n'y a plus guère, en l'état, que le parti libéral qui se maintient alors (grâce à Bâle-Ville), mais la «gauche de la gauche» pourrait sans doute aussi se constituer outre-Sarine de manière à franchir cet obstacle.

Sortir du cantonalisme

Car le système électoral n'est pas seulement plaqué sur une réalité. Il en est un élément, il l'influence et la modifie. L'intérêt d'une proportionnelle nationale, ce serait de sortir le débat politique fédéral du cantonalisme étroit où des enjeux locaux déterminent les élus à Berne. Dans la pratique, cela revient à substituer au régime actuel de l'apparement cantonal avec d'autres listes, un apparement national entre toutes les listes d'un même parti. Le sous-apparement, quant à lui, ne subsisterait que pour les différentes listes de ce parti dans un même canton, telles que les listes hommes et femmes.

Le système serait-il ainsi moins conservateur? Pas sûr. En Suisse c'est traditionnellement le peuple qui est moins progressiste que le Parlement, lui-même moins progressiste que le gouvernement. Mais on y gagnerait une dynamique nationale qui, par les temps qui courent, n'est pas à négliger.

fb

Fabrique de DP

CHÈRES LECTRICES, CHERS lecteurs, vous devrez passer l'été sans *Domaine Public*.

La rédaction se met au vert jusqu'au 13 août.

Bonnes vacances.

réd.

La LIM a combattu l'esprit de clocher mais elle est dépassée

Pendant un quart de siècle, la LIM (Loi sur les investissements dans les régions de montagne) a rendu de bons et loyaux services. Elle a favorisé le développement régional en ignorant les frontières communales et cantonales. Mais, bien que rénovée depuis moins de deux ans, elle n'est plus adaptée aux défis de la mondialisation.

LA LIM (Loi sur les investissements dans les régions de montagne) est fille du boom de l'après-guerre. Berne veut que les régions moins favorisées bénéficient, elles aussi, de la prospérité helvétique. Avec l'aide fédérale, on favorise le tourisme et les petites implantations industrielles, en améliorant les équipements publics, les centres de loisir, de formation ou de soins. La création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des régions décentralisées évitent l'exode vers les villes.

La redistribution des richesses existait déjà par la péréquation financière entre les cantons. Mais avec la LIM, la Confédération intervient directement sur le terrain et en profite pour dessiner, en accord avec les cantons, cinquante-quatre nouvelles régions qui ne coïncident pas avec le découpage des cantons et des communes. C'est reconnaître que les frontières politiques héritées de l'histoire ne permettent pas un développement régional cohérent. Malgré son nom, le projet ne se limite pas à la zone de montagne: le Jura vaudois descend jusqu'au lac de Neuchâtel, le Jura bernois englobe Bienne, la région du Chablais (Valais et Vaud) couvre toute la plaine du Rhône.

Le regroupement par régions et la piste financière

Pour bénéficier des crédits mis à disposition par la LIM, les communes doivent abandonner leur esprit de clocher. Le secrétariat régional, dirigé par un spécialiste du développement, coordonne ou suscite les projets utiles à la région. Et cela fonctionne (voir encadré). Lors d'un récent séminaire de l'IDEAP à Lausanne, plusieurs responsables des bureaux LIM sont venus témoigner de l'effet fédérateur du système mis au point avec l'argent de Berne. Les communes, qui restent juridiquement autonomes ont appris – ont dû apprendre – à coopérer et à penser en termes de région.

La nouvelle définition du rôle des communes est plus que jamais à l'ordre du jour dans la plupart des cantons. Les procédures de fusion par mariage facilité, imaginées par la loi fribourgeoise, semblent inopérantes en l'absence d'un volet financier. Les fusions forcées, imaginées dans le canton de Vaud, risquent fort de conduire au blocage politique. La méthode LIM pourrait offrir une troisième voie: le regroupement en régions cohérentes, dotées d'incitateurs financiers puissants.

La nouvelle LIM est déjà usée

La plaquette, préfacée par Pascal Couchepin, publiée pour les vingt-cinq ans de la LIM a de quoi surprendre. Elle vante bien sûr les bienfaits de la loi. Mais alors qu'elle ne consacre que quelques lignes aux améliorations contenues dans la nouvelle loi entrée en vigueur l'an passé, elle s'emploie longuement à nous convaincre, sous la plume du professeur Messerli de l'Institut de géographie de l'Université de Berne, que les objectifs de développement de la LIM ne sont plus adaptés à la situation économique actuelle. Les dimensions doivent changer.

Le saupoudrage industriel n'est plus de mise. La concurrence entre cinquante-quatre régions pour attirer des entreprises n'est plus possible lorsque la Suisse se bat pour conserver sa place dans la globalisation de l'économie. Quelques grandes régions, Zurich, Bâle, le Léman, sont des sites économiques internationaux. L'espace Mittelland peut le devenir en alliant les services de Berne et la microtechnologie de l'arc jurassien. L'arrière pays de ces grands pôles d'exportation doit être vu comme zone de loisir, de détente et de tourisme.

En période de prospérité, on pouvait concevoir que les riches villes viennent en aide aux pauvres montagnards. Aujourd'hui, les régions de montagne jouissent de bonnes infrastructures et

profitent du tourisme. Leurs finances publiques sont équilibrées. L'exode de la population a cessé. Entre 1980 et 1990, le nombre d'habitants a progressé de 8,5% dans les régions LIM. En revanche, les villes ploient sur les charges et les déficits. Après la LIM, faudra-t-il élaborer une LIV, une loi sur l'aide aux villes? C'est en tout cas ce que semble suggérer le document du Département fédéral de l'économie. Et ce que permet la nouvelle Constitution fédérale (art. 50) qui prend en considération la situation particulière des régions de montagne... et des agglomérations urbaines. at

Vingt-cinq ans de développement régional

L'EMS de Grimisuat, le centre sportif de la Vallée de Joux, le musée historique de l'Hospice du St-Bernard font partie des 6836 réalisations soutenues par la LIM, par des prêts préférentiels de 2,4 milliards. Cela représente un volume d'investissements de 16 milliards de francs. L'aide fédérale s'est répartie comme suit dans les divers domaines d'infrastructure:

Eau, gaz, électr.	22%
Sports, loisirs	16%
Formation	16%
Santé	15%
Plurisectoriel	12%
Administration	6%
Transports	6%
Culture	4%
Divers	3%

Ces réalisations ont donné du travail à 3000 personnes dans le secteur de la construction. Elles offrent en permanence un emploi partiel ou à plein temps au personnel qui assure le fonctionnement de 6800 établissements.

Y a-t-il, pour l'assurance maternité, une solution fédéraliste?

La votation du 13 juin n'a pas clos le dossier de l'assurance maternité. Mais à quel chapitre le rouvrir?

LA SUISSE ALLEMANDE ne veut pas de l'assurance maternité, ne faisons pas son bonheur malgré elle! Créons cette garantie sociale pour celles et ceux qui ont montré sans équivoque qu'ils la désiraient! Ainsi, au soir noir du 13 juin, certains prêtaient au fédéralisme des vertus que d'ordinaire ils lui contestent. Mais qu'imaginer qui tienne la route?

À l'évidence, la solution rejetée par le peuple n'est pas cantonalisable. Le trésor des APG qui finançait les premières années d'application n'est pas un butin qui peut être réparti proportionnellement au nombre des habitants. Quant à la TVA qui, dans le projet, devait prendre le relais du financement, elle n'est pas un impôt à fragmentation locale. Le projet du 13 juin n'est donc pas adaptable tel quel à la Suisse latine.

Le Code des obligations

Les adversaires de l'assurance maternité ont pris des engagements lors de la campagne. Ils ont admis que la loi ne pouvait pas interdire à la femme de travailler huit semaines après l'accouchement sans lui garantir, pour cette période, le salaire auquel elle a droit. Or tel n'est pas le cas. Le Code des obligations, qui évoque expressément la grossesse et l'accouchement, l'assimile à la situation générale où le travailleur est empêché de travailler sans faute de sa part, telle que «maladie, accident, accomplissement d'une obligation légale ou d'une fonction publique». Dans cette perspective, la hantise de l'employeur est d'avoir à payer pour une main-d'œuvre volante. Le code traduit cette peur. Il faut donc que les rapports de travail aient duré ou aient été conclus pour plus de trois mois. Cette première précaution est acceptable. Mais pendant la première année de service, l'obligation de l'employeur d'indemniser la travailleuse qui a accouché n'excède pas trois semaines et, de manière floue, augmente pour des rapports de service de plus longue durée. Ici l'hiatus avec l'obligation d'interrompre le travail pendant huit semaines est flagrant.

Pour tenir leurs promesses, les opposants au projet du Conseil fédéral et du Parlement accepteraient vraisemblablement de corriger le Code des obligations et de porter à huit semaines l'obligation légale, minimale, pour l'employeur. Naturellement, ils s'efforceront de ne pas aller au-delà, arguant que la charge est payée par l'employeur seul et que tout «excès de générosité» se retournerait contre l'engagement de femmes jeunes. Ils oublieront, en argumentant de la sorte, de rappeler que le code ne prévoit que le minimum légal, qu'il réserve expressément les conventions collectives et que rien n'empêche les professions «à risque» de prévoir une réassurance où pourrait même se manifester une solidarité interprofessionnelle.

Pour laisser le dossier ouvert

Si l'on s'achemine vers une révision du Code des obligations, quel sera le Département leader: l'Intérieur ou Justice et Police? Et surtout, se contentera-t-on d'un minimum de huit semaines, ou sera-ce dix, douze, seize? Ici pourrait intervenir un peu de souplesse, laissée à l'appréciation des cantons. On sait que, pour les vacances, le code leur offrait la possibilité d'imposer sur leur territoire une semaine supplémentaire. Certains, Vaud par exemple, en ont fait usage à la suite d'une initiative du Parti socialiste vaudois, approuvée par le peuple en 1960. Ce succès a contribué à une dynamique sociale qui s'est répercutée, contrairement aux craintes syndicales et patronales, sur les conventions collectives. Que le droit fédéral laisse aux cantons qui le veulent cette marge de manœuvre pour l'assurance maternité, jusqu'à douze semaines par exemple. Ce minimum légal, dont on peut être certain qu'il sera revendiqué, créerait des impulsions fortes pour que les conventions collectives s'adaptent à la norme européenne des seize semaines. À défaut de cette marge d'initiative laissée à celles et à ceux qui, de manière claire, ont manifesté leur vision, le dossier serait verrouillé pour long-

temps par la révision du Code des obligations.

La revendication fédéraliste peut être plus qu'une manifestation d'humeur: une manière de laisser le dossier ouvert, un stimulant progressiste. *ag*

Pistes

À QUEL MOMENT UN État devient-il mal-aimé? Citons par exemple la Serbie. Il fut un temps, en 1914, où un grand élan de sympathie s'est développé en Suisse en faveur de la Serbie attaquée par l'Autriche-Hongrie. L'esprit de Morgarten revivait dans ce petit peuple des Balkans. On trouve des pages bien documentées sur les jeunes médecins suisses qui y sont partis «laissant souvent au pays femmes et enfants», dans l'ouvrage de Pierre Jeanneret, *Un itinéraire politique à travers le socialisme en Suisse romande*. Il cite un exposé de janvier 1916 à Rolle de son grand-père, le Docteur Maurice Jeanneret-Minkine (1886-1953), sur son expérience de médecin dans la Serbie en guerre, d'où se dégage une grande sympathie pour ce peuple de montagnards. De quand date le changement d'attitude et pourquoi? Autre cas, la sympathie suisse pour les Boers du Transvaal dans leur lutte contre les Anglais au début de ce siècle. Et que pensez-vous de leurs descendants aujourd'hui?

À PROPOS, QU'AURAIENT décidé les juges en cas de plainte de l'entreprise suisse contre les importations de produits étrangers de Coca Cola? L'auraient-ils rejetée au nom de la sacro-sainte liberté du commerce? Et la dioxine? Avez-vous lu l'information donnée par le porte-parole de l'Office fédéral de la santé publique sur «un fromage fabriqué en Italie, râpé et contaminé en Belgique, ajouté à des pizzas surgelées dans un troisième pays, pour finalement être vendu sur l'ensemble du marché européen»? *cfp*

Le pragmatisme romand, la rigueur suisse-allemande

D'Outre-Sarine, une analyse du rejet de l'assurance maternité.

SOUS LA PLUME de Claudia Honegger, professeur de sociologie à l'Université de Berne, ces réflexions à propos du rejet du projet d'assurance maternité dans *Das Magazin* n° 25, supplément hebdomadaire du *Tages Anzeiger* (26.6.99):

«[...] Pour la Suisse romande et le Tessin, l'introduction de l'assurance maternité était une évidence, une modernisation à effectuer et une adaptation aux normes et aux valeurs des pays européens et du monde. De plus ces deux régions sont plutôt branchées sur la tradition française. Une tradition dans laquelle le droit au travail figure en première place; non pas le travail comme un mal nécessaire ou un moyen luxueux de réalisation de soi mais comme fondement de l'intégration des citoyennes et des citoyens dans l'espace public de la cité. En Suis-

se romande et au Tessin, les possibilités de garde des enfants sont considérablement meilleures et le nombre de femmes travaillant à plein temps plus élevé.

» Les médias alémaniques ont expliqué le fossé entre la Suisse latine et la Suisse germanophone par une attitude différente de la première à l'égard des prestations de l'État, par une mentalité de profiteurs. Mais on peut aussi penser qu'il s'agit d'une conception plus égalitaire de la politique de redistribution et que la concurrence entre les sexes et les générations y est moins prononcée.

» De plus, les recettes néo-libérales de la déréglementation semblent y rencontrer plus de scepticisme. Enfin, la Suisse romande a pris plus conscience que la principale menace contre l'État social réside dans l'évolution démogra-

phique, le recul du taux de natalité (1,5 enfant par femme) et dans le grand nombre de femmes sans enfant (plus de 20%). C'est pourquoi tout doit être entrepris pour favoriser la compatibilité entre activité professionnelle et fonction parentale.

En Suisse alémanique par contre, ces deux choix de vie sont toujours et encore présentés comme exclusifs. Au pragmatisme romand répond un moralisme alémano-protestant pour qui la maternité est à la fois vocation et profession. L'activité professionnelle d'une mère n'est pas un droit de la personne à l'autodétermination et à l'indépendance financière mais comme un pis-aller ou encore le moyen de réalisation de soi de femmes égoïstes, ce qui conduit tout droit à délaisser enfants (et époux) [...]. ■

FORUM DE CONSENSUS, LES RÉSULTATS

Pour que vive la ville

L'opération participative bâloise donne ses fruits.

COMME LA PLUPART des grandes villes, Bâle voit sa population diminuer et fondre ses recettes fiscales. Pour contrecarrer cette évolution, le gouvernement a lancé, il y a deux ans, une opération ambitieuse, «*Werkstadt Basel*» (lire le détail du projet et sa concrétisation dans *DP* 1325 et 1346). Au sein de nombreux ateliers dans les quartiers et les associations, un bon millier d'habitants ont présenté des suggestions susceptibles d'améliorer la qualité de vie dans la métropole rhénane. Dans un deuxième temps, des conférences de consensus réunissant un large éventail d'intérêts ont analysé l'opportunité et la faisabilité de ces propositions, avec l'aide des administrations compétentes.

En fin de compte, le Conseil d'État a retenu cent nonante cinq propositions qu'il a classées en projets, immédiatement réalisables, conceptions et objectifs. Le «Programme d'action pour le

développement urbain», présenté ces jours n'a rien d'un catalogue de mesures ponctuelles puisqu'il articule de grands chapitres visant tous à améliorer l'attractivité de la cité.

Au chapitre «Habitat», le gouvernement a décidé la construction de 5000 logements spacieux et de qualité au cours des dix prochaines années. L'État utilisera des terrains publics et cherchera également la collaboration du secteur privé. Le chapitre «Environnement construit et espace public» prévoit des mesures concrètes pour créer de meilleures conditions de vie: modération de la circulation, zones piétonnes, suppression du trafic de transit, aménagement des rives du Rhin, ouverture de bains.

Dans le quartier du Petit Bâle, où réside une importante proportion d'étrangers, un secrétariat doit faciliter les relations avec l'administration cantonale et l'intégration des immigrés.

Une intégration recherchée également par une offre accrue de cours de langues et de culture générale ainsi que par une réduction des effectifs de classe dans les écoles.

Opération participative

Accueillie d'abord avec scepticisme par beaucoup, cette opération participative à grande échelle a révélé l'intérêt des habitants pour la réhabilitation de leur cadre de vie, tout comme la richesse des idées émises et la volonté d'aboutir à des solutions consensuelles. Une attitude qui tranche avec la paralysie dont souffre l'agglomération genevoise, déchirée par d'incessants conflits et, de ce fait, incapable de se donner un projet mobilisateur. *jd*

PS. On peut suivre le déroulement de l'opération et prendre connaissance de ses résultats sur le site <http://www.oe-komedia.org/werkstadt-basel>

Une approche morale

À Berlin, une ONG combat la corruption en privilégiant l'approche non-investigative.

LUTTER CONTRE LES formes de corruption n'est pas chose facile. C'est pourtant la tâche dont s'est chargée Transparency international (TI), une ONG basée à Berlin. TI est présente dans plus de soixante pays sur les cinq continents. Elle a été fondée en 1993 par Peter Eigen, un ancien directeur de la banque mondiale.

L'approche choisie est originale à plus d'un titre. Transparency s'est fixée pour objectif de sensibiliser les gouvernements, les opinions publiques et les milieux économiques aux méfaits de la corruption. En revanche, TI ne se lance pas dans des investigations de cas d'espèce. Elle laisse cette tâche aux institutions ad hoc et à la presse, en essayant plutôt d'appuyer ces dernières au niveau politique et moral. Cette approche, très soft à certains égards, s'explique de la façon suivante:

D'une part, avec des ressources limitées (trois millions par an), TI ne peut prétendre contribuer à dénoncer suffisamment de cas concrets de corruption pour avoir un effet préventif quelconque. Les risques financiers et humains liés à des enquêtes sont tels qu'une ONG de la taille de TI serait rapidement terrassée.

D'autre part, TI estime que la sensibilisation politique est un préalable indispensable sans lequel les fonctionnaires et les juges anticorruption ne peuvent faire leur travail.

Dans l'opinion publique, TI est essentiellement connu pour le classement annuel des pays en fonction du degré perceptible de corruption. Ses activités vont cependant bien au-delà. Concrètement, TI insiste sur les mécanismes institutionnels de lutte contre la corruption. C'est notamment le cas dans le secteur des marchés publics, qui offre aux multinationales du Nord d'innombrables possibilités de corrompre des fonctionnaires de pays en développement. Elle plaide pour la transparence comme moyen de prévention de la corruption, d'où son nom.

TI ne se contente pas d'agir dans les pays du Sud, mais pratique le lobbying dans les pays industrialisés, notamment pour rendre pénale la corruption de fonctionnaires étrangers. TI joue également un rôle de gardien d'un cer-

tain nombre de conventions internationales contre la corruption, dont celle de l'OCDE, que la Suisse a signée, mais pas encore ratifiée. Une ratification obligerait notamment notre pays à pénaliser la corruption de fonctionnaires étrangers.

Les degrés de corruption sont différents selon les pays

L'approche non-investigative permet à TI de collaborer avec des multinationales et des gouvernements de pays touchés, voire impliqués dans la corruption, dans le but de contribuer à créer des «espaces d'intégrité». Cette attitude coopérative permet même à TI d'obtenir des financements de la part de multinationales. Ces dernières sont en effet aux premières loges pour apprécier les dégâts de la corruption. Dans une perspective à long terme, elles ont un intérêt évident à ce que les

règles de probité soient respectées. Dans un tel contexte, on imagine que, entre dialogue et collusion, le sentier choisi par TI est étroit.

Lorsqu'on demande aux responsables de TI si leurs activités ne comportent pas un caractère alibi, notamment en regard des causes structurelles de la corruption, ils répondent qu'il faut bien empoigner le problème par un bout. Certes, argumentent-ils, le sous-développement est un terreau propice à la corruption, mais l'absence d'institutions fiables et propres inhibe fortement le développement d'une société. D'autre part, observent-ils en défense de leur approche institutionnelle et morale, des pays d'égal pauvreté – ou richesse – peuvent avoir des degrés de corruption totalement différents, ce qui prouve que la corruption ne dépend pas uniquement de facteurs économiques. rn

Sur internet: www.transparency.de

ÉNERGIE

Un mot peu engageant pour une idée simple

L'IDÉE EST D'UNE désarmante simplicité. Aujourd'hui nous payons l'énergie consommée. Demain nous réglerons la facture des prestations obtenues, chaleur, froid, lumière, force. La différence est de taille en termes de quantité, de prix et de pollution.

Cette différence résulte d'un contrat entre le consommateur et le fournisseur de prestations. Ce dernier – le «contracteur» – prend en charge le financement, la planification, la mise en service, l'entretien et l'exploitation des installations. Il se rembourse par le biais des économies réalisées grâce à un concept énergétique rationnel et des équipements efficaces.

Ce système, le «contracting», profite aux deux partenaires. Pour optimiser ses gains, le «contracteur» a intérêt à équiper son client d'installations performantes et ce dernier voit diminuer ses coûts énergétiques.

On dénombre actuellement deux cent vingt contrats de ce type en Suisse. Selon une étude commandée par l'Office fédéral de l'énergie, le potentiel du «contracting» correspond à des investissements de 1,1 milliard de francs pour les cinq prochaines années.

La ville de Berlin a passé contrat pour quarante-deux de ses bâtiments dont la facture énergétique se montait à onze millions de marks par an. Grâce aux économies réalisées (22%), le «contracteur» peut financer les investissements nécessaires à la réduction de consommation et verser à la ville un million de marks durant douze ans. jd

Source: *Énergie extra*, 3/99, Bulletin d'information de l'OFEN et d'Énergie 2000.

Pour information: Swiss contracting, antenne romande, case postale 396, 1040 Echallens, tél: 021 886 20 20, fax: 021 886 20 30.

Faut-il réguler le réseau des réseaux ?

La Vie économique analyse les relations entre l'intervention de l'Etat et l'internet.

LES GOUVERNEMENTS, ON le sait, sont mal à l'aise face à l'internet et au commerce électronique. La dernière livraison de la *Vie économique* le confirme une fois de plus. Il y est question d'un plan d'action de la Confédération. Ce plan définit plusieurs conditions à remplir pour assurer le développement des ventes sur la toile.

Objectifs atteints

On commence par des infrastructures de communication de haut niveau avec une concurrence sur les tarifs. Or, ces deux objectifs bien qu'imparfaits, sont largement remplis. L'égalité des chances face aux réseaux est la seconde condition. Des personnes de tous âges et de toute formation se connectent à l'internet sans trop de difficulté. C'est plutôt une affaire de goût et d'intérêt personnel.

NOTE DE LECTURE

Pour un minimum égal

CAMUS DISAIT QUE la misère est moins dure à vivre à Orange qu'à Paris. En Suisse ce n'est pas tant le climat ou la beauté du paysage qui fait la différence entre les pauvres que les systèmes en application dans les cantons.

Caroline Regamey et Helvetio Gropetti, de l'Association des Centres sociaux protestants, ont publié une étude consacrée aux diverses normes retenues pour les minima vitaux.

Diagnostic des deux chercheurs: le calcul du minimum nécessaire à chacune et chacun pour vivre dépend du lieu de résidence, de l'âge ou de la nationalité.

Et est-il normal, se demandent-ils, qu'il y ait des différences de niveau de vie pour des groupes de population dont les besoins sont a priori et objectivement parlant identiques? Or à l'exception des rentiers de l'AVS/AI qui bénéficient des prestations complémentaires garanties par un article constitutionnel, la Confédération ne

La sécurisation des transactions électroniques est un autre élément mis en évidence. La Suisse est un des pays les plus ouverts qui soit dans le domaine de l'utilisation des systèmes de cryptage, pendant longtemps réservés aux usages militaires dans de nombreux pays. Il s'est même développé dans la région zurichoise une véritable *kryptoküste* avec de nombreuses PME à l'avant-garde dans ce domaine.

Le rôle de l'Etat est subsidiaire

L'environnement législatif doit aussi permettre toutes les protections adéquates. Il semble que la législation actuelle offre la sécurité nécessaire. La qualification de l'internet comme zone de non-droit est une des idées reçues les plus répandues et les plus fausses. L'article de la *Vie économique* confirme une fois de plus qu'il n'en est rien. Le

cadre juridique existant permet de régler les problèmes liés à la protection des données, à la propriété intellectuelle ou au droit des sociétés.

Au fond, dans tous les domaines liés au développement du commerce électronique, le rôle de l'Etat apparaît relativement subsidiaire, un peu à la remorque des évolutions techniques. D'ailleurs, il n'y a pas de raison qu'il en aille autrement. Ce serait faire beaucoup d'honneur au réseau des réseaux que de vouloir créer des instruments de régulation spécifique. La banalisation de l'internet passe aussi par une attitude modeste des pouvoirs publics.

js

La Vie économique, 6/99, Henri Gétaz, «Plan d'action de la Confédération en matière de commerce électronique».

Fabrique de DP

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES actionnaires de Domaine Public SA, présidée par Jean-Pierre Bossy, s'est réunie le 24 juin 1999. Elle a approuvé les comptes de 1998 à l'unanimité.

LES COMPTES 1998

Dépenses

Production du journal	67965
Promotion	23719
Salaires	89874
Charges sociales	15506
Locaux	6266
Autres frais	16896
Frais financiers	936
Impôts	675
Amortissements	2670
Total dépenses	224507

Recettes

Abonnements	188000
Dons	3911
Ventes de numéros spéciaux	5190
Produits financiers	1403
Divers	0
Total recettes	198504
Perte	26003

fixe pas de droit fondamental au minimum d'existence. Aux cantons ou aux communes d'assurer que leurs citoyens puissent vivre décemment.

La première partie de l'ouvrage est consacrée aux législations cantonales en vigueur. Le deuxième chapitre traite des problèmes que pose la cantonalisation de la pauvreté. Les deux chercheurs proposent quelques pistes afin de mettre sur le même pied d'égalité toute personne dont le minimum vital n'est plus garanti.

- D'une part, appliquer un seul minimum vital pour tous les ménages concernés, quel que soit le cadre légal envisagé, calculé sur le niveau des prestations complémentaires AVS/AI.

- D'autre part, instaurer rapidement un salaire minimum, fixé à l'échelle fédérale.

gs

Caroline Regamey et Helvetio Gropetti, *Minimum pour vivre, Étude de diverses normes*, Association des Centres sociaux protestants, Lausanne, 1999.

Humaine, trop humaine

De l'Agent Orange utilisé au vietnam au poulet belge, la dioxine nous a rendus méfiants.

LA «DIOXINE», VOILÀ une molécule – en fait une famille de molécules – qui aura marqué notre vie. Pendant la guerre du Vietnam, le défoliant Agent Orange, qui en contenait massivement, nous a rendus antimilitaristes; dans les années septante, l'accident industriel de Seveso (en juillet 1976) nous a rendus écologistes; et maintenant, le poulet belge, criminellement ou accidentellement enrichi en dioxine, risque de nous rendre végétariens.

Difficile de trancher pour le moment

Avant de verser dans le steak de tofu, une question, essentielle: faut-il réellement avoir peur de la dioxine, ou sommes-nous en présence d'une simple panique provoquée par la mauvaise conscience et la nostalgie que nous avons d'avoir quitté la saine vie paysanne? La dioxine est-elle plus grave pour la santé que la fumée du tabac (là, il n'y a aucun doute) ou la grillade (encore de la viande) qui a séjourné trop longtemps sur des charbons ardents?

Réponse: une consultation rapide des sites inspirés (OMS, Office fédéral de la santé publique, Roche, Greenpeace, *Environment Protection Agency US*), et de documents provenant des revues telles que *Nature*, *Science*, *Sciences et Avenir* ou de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et des paysages ne permettent pas de trancher clairement.

L'Agent Orange d'abord. De nombreuses études épidémiologiques ont tenté de mettre en corrélation les mauvais états de santé des vétérans avec leur exposition (accidentelle) au défoliant. Les études les plus poussées n'ont pas dégagé de lien clair entre engagement dans les zones contaminées et maladies (leucémies, cancers); est-il étonnant de constater que les études sur les effets du défoliant sur la population vietnamienne, copieusement arrosée, se comptent sur les doigts de la main, alors que celles sur les vétérans hélicoptères abondent? Les études vietnamiennes qui mettent en corrélation malformations fœtales et exposition à

la dioxine sont néanmoins à prendre très au sérieux.

Seveso ensuite. On se rappelle les animaux morts, les sauveteurs en combinaison d'astronaute, les avortements conseillés, la peau des victimes brûlée (chloracnée). Vingt ans après, un constat d'abord: sur la durée, il est difficile d'être concurrentiel avec une multinationale; en effet, Roche semble occuper seule le terrain de l'analyse historique et des effets à long terme (négligeables selon leurs conclusions). En 1996, une étude épidémiologique sur les effets cancérigènes de l'exposition à la dioxine est publiée par une équipe italienne; sur la totalité des cancers, il n'est constaté aucun effet; par contre, certains cancers rares sont plus fréquents dans la population exposée à la dioxine que dans la population générale – les différences entre le nombre observé et celui attendu pour un groupe non exposé sont petites mais statistiquement significatives. Il y a hélas toujours un danger statistique à découper l'échantillon en sous-groupes – on trouvera fatalement des corrélations; et prouver qu'elles ne sont pas dues au hasard n'est pas simple.

Conclusion sur Seveso: d'autres études seront nécessaires... L'effet carcinogène de la dioxine est indiscutable; mais l'extrapolation à l'homme d'études effectuées sur l'animal se complique par l'étonnante observation que le hamster est à peu près 5000 fois moins sensible à la dioxine que le cochon d'Inde.

Molécule toxique?

Comment alors présenter rationnellement les dangers de, je cite, «la molécule la plus toxique» de cette planète? Tentons la transparence. L'Agence environnementale américaine (EPA) s'est essayée à l'exercice en 1995, en pensant soumettre à la revue par les pairs d'un gros rapport sur la dioxine qu'elle avait rédigé; mal lui en a pris car les réponses des pairs, rapidement lâchées à la presse, et souvent contradictoires, discréditèrent le rapport; de sorte qu'en 1999, rien, à ma connaissance n'a encore été publié. L'OMS (Europe) approche la transparence par un autre biais, en enfermant

tous les experts jusqu'à production du rapport. Ce rapport a été publié – il est accessible sur le site dioxine de l'Office fédéral de la santé publique (www.dioxin.admin.ch). Il fait preuve d'un rare esprit de candeur en mettant au grand jour ce que j'appellerais l'arbitraire informé. Les résultats de cette enquête constituent l'unique base qui fixe les seuils de sécurité des toxiques. Seuils qui acquièrent ensuite leur indépendance et qui eurent les effets que l'on sait: instaurer la panique, éviter les rayons des supermarchés.

On peut agir

Un point néanmoins s'est clarifié au fil des controverses: les sources de la dioxine sont humaines, pour l'essentiel, et il nous est possible, en agissant sur les processus de production de l'industrie du chlore et sur la qualité de l'incinération des déchets par exemple, de l'amener à des niveaux insignifiants sur cette planète. Aujourd'hui donc, une chose est claire, contre laquelle on peut agir: toute dioxine est d'origine humaine. ge

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Roger Nordmann (rn)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)
Composition et maquette:
Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
Site: <http://www.domainepublic.ch>
CCP: 10-15527-9